

C'est quoi la suite ?

Les organisations syndicales ont été reçues lors du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) local le vendredi 20 novembre 2009. La CFDT n'ayant pas obtenu 10% des votes lors des élections de 2007, nous ne pouvions y assister. Mais nous étions cette fois présents lors du CTP (Comité Technique Paritaire) du lundi 23 novembre. Et là, les organisations syndicales CGT et SUD ont affirmé qu'elles ne pouvaient pas signer le projet d'accords sur le centre.

■ Une signature non applicable

23 novembre 2009, lors de la signature du projet d'accords sur votre centre, seules la CFTC, FO et la CFDT étaient présentes. Et il n'y a eu que FO et la CFDT qui ont signé cet accord. Et d'après la loi du 20 août 2008, cet accord n'est pas applicable puisque FO et la CFDT, ensemble ne sont pas assez représentatives sur le centre. Il manquait soit la signature du syndicat SUD, soit, bien sûr, celle de la CGT qui pouvait, à elle seule, valider cet accord. Certes, il n'était pas parfait, loin de là, mais il avait le mérite de proposer 4 jours de repos sur une période de 48 semaines que l'on pouvait cumuler afin de les poser en une seule fois. Mais le plus important, c'est que c'est **VOUS** qui vous êtes majoritairement prononcés pour la signature de cet accord. Sur une population de 106 personnes, seules 22 n'ont pas voulu que les organisations syndicales apposent leur signature. Les autres se sont soit abstenue, soit ont voté pour (36 agents).

■ Quel sera alors votre régime de travail ce 14 décembre 2009 ?

C'est tout simplement un régime de 4 semaines qui s'applique désormais avec un samedi travaillé sur 4. Mais plus aucun jour de repos supplémentaire. Et tout cela pour travailler 3 ou 4 minutes de moins par jour. Ainsi, la grève qui a été majoritaire n'a servi à rien ! Ce qui a motivé la non-signature de cet accord par SUD et la CGT, ce serait des éléments du texte qui font partis des règles RH de base de La Poste. Certes, elles ne sont pas justes. Mais ce n'est pas à Europe PPDC que nous allons changer ces choses là, c'est au niveau du siège.

■ La Démocratie selon certains !

Je ne veux pas entrer ici dans la polémique. Cependant, je voudrais comprendre. Pourquoi avoir demandé à l'ensemble des agents de s'exprimer à bulletin secret pour savoir s'ils voulaient ou non de cet accord alors qu'ils ne voulaient pas, d'emblée, le signer ??? Car ici, alors que vous étiez favorable à la signature d'un accord, les 2 organisations syndicales ne vous ont pas entendu et ont préféré ne pas signer. Pour finir, vous pourrez lire au verso la déclaration préalable que nous avons faite lors du CTP !

Déclaration préalable de la CFDT pour le CTP du 23 novembre 2009 concernant la PPDC Europe.

La CFDT est de nouveau présente sur le centre afin de représenter le personnel de la PPDC Europe. Certes, la CFDT ne représente quasiment rien ici, surtout aux vues de l'écrasante majorité obtenue par la CGT. Mais nous trouvons que cela est nécessaire.

Avec la mise en place de la nouvelle organisation, la CFDT est venue écouter ce que les agents avaient à dire. Nous avons rapporté certains éléments lors des plénières auxquelles nous avons assisté. De gros points de blocages ont été résolus après un mouvement de grève majoritaire des agents collecteurs du centre. Ainsi, le fait que les jours de repos ne soient plus figés ou la possibilité de reporter certains jours de repos afin de les cumuler étaient 2 points importants pour lesquels se sont battus les agents. Cependant, certains points négatifs subsistent. C'est pour cela que lors de la dernière plénière, les différentes organisations syndicales présentes ont demandé la possibilité de pouvoir consulter l'intégralité des agents sous forme d'un vote à bulletin secret afin de savoir si les avancées obtenues étaient suffisantes selon eux. Le résultat des urnes est sans appel puisque la majorité des agents s'est exprimée favorablement pour le projet d'accords. Dont acte. La CFDT ne peut donc que suivre la volonté des agents et signera, cet après-midi, le projet d'accords sur la PPDC Europe. Mais, nous sommes loin d'avoir la majorité sur le centre. Il est inutile, ici, de rappeler le contenu de la loi du 20 août. Mais la CFDT, seule, est loin de faire le poids. C'est maintenant aux autres organisations syndicales représentatives sur le centre de prendre leurs responsabilités. En effet, nous ne pouvons pas, d'un côté, demander une consultation démocratique de l'ensemble des agents ; et de l'autre, ne pas en tenir compte. La CFDT prendra donc, cet après midi, ses responsabilités. Gageons qu'elle ne sera pas la seule à le faire afin que le souhait des agents soit respecté à la PPDC Europe !

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 Paris

 01.40.29.82.00 Mail : contact@cfdfs3c.org

Contact : Frédéric CLIN 06.30.29.52.94